

s'est poursuivi jusqu'aujourd'hui; son installation dans les casernes actuelles est suivie de sérieux inconvénients. Dans les circonstances, le ministre de la Milice demande à quelle date il y a lieu de croire que le régiment royal en garnison sera retiré et remplacé par un régiment royal canadien.

La Chambre le voit donc, j'ai fait l'impossible pour obtenir des autorités impériales la réponse voulue qui me permettrait de compléter la correspondance, et de provoquer un débat sur la question. Il a été entendu plus d'une fois, de part et d'autre, que tout le débat sur le budget militaire se ferait, sans retard. Il n'y a rien de nouveau dans les évaluations du budget principal de cet exercice; il y figure précisément les mêmes évaluations que l'année dernière, presque sans augmentation. Le nouveau système, si toutefois l'on peut dire qu'il ait le mérite de la nouveauté, est compris dans les dernières évaluations, et nous avons ajourné la présentation de ces évaluations, en attendant la réponse des autorités impériales.

Je me crois parfaitement autorisé à donner ces éclaircissements à la Chambre. L'honorable député et la Chambre le comprendront, je ne suis pas responsable des retards survenus à cet égard. Avant de terminer mes observations, je veux répondre à la critique que l'honorable député m'a adressée, en affirmant qu'il m'eût été possible de soumettre cette question à la Chambre, au cours des trois mois écoulés. Depuis le 22 mars dernier, date à laquelle a commencé la discussion des projets de loi relatifs à l'autonomie des provinces, sur 108 jours, il en a été consacré 73 à ces deux mesures. Il ne reste donc que 35 jours au cours desquels il nous a été possible de discuter le budget primitif. Or, durant ces 35 jours, il s'est élevé bien des débats relativement à des projets de loi d'intérêt privé et d'intérêt public, et autres questions. Ainsi, quand bien même la difficulté que j'ai signalée au sujet de l'état incomplet de la correspondance n'eût pas existé, il n'eût resté que 35 jours que le Gouvernement aurait pu consacrer à la discussion de cette affaire. Ici, je dois rappeler à l'honorable député et à la Chambre que durant ce laps de temps, il a surgi quatre débats sur les articles du budget militaire. L'honorable député (M. Foster) a participé à ces débats, et nous a fait bénéficier de ses lumières sur le système militaire de ce pays. Je suis bien aise que l'honorable député prenne part à la discussion des affaires militaires; en réalité, je commençais à le considérer comme un guide, un philosophe et un ami. Or, Monsieur l'Orateur, vous comprenez facilement ma mortification, lorsque consultant le compte rendu des débats de vendredi dernier, j'y ai lu les observations qu'il s'est permis à mon égard, et dont je m'abstiens de donner lecture à la Chambre.

Relativement à l'intérêt que je prends aux affaires de la Chambre, et à ma participation aux débats, qu'on me permette une

simple observation. Si l'intérêt qu'on prend aux délibérations de la Chambre doit se mesurer à la fréquence et à la longueur des discours prononcés, alors je l'avoue, je ne prends guère d'intérêt à ces délibérations. Mais ce n'est pas là le seul critérium à appliquer ici. Voici la vingt-neuvième session que je passe dans cette Chambre. Ma carrière parlementaire date de 1874. J'ai consulté onze fois les électeurs de mon comté, dix fois ils m'ont confié leur mandat. C'est la première fois qu'on m'accuse de me désintéresser des affaires de la Chambre ou de m'être absenté, lorsque j'avais le devoir d'être présent.

M. FOSTER : Avant que la question soit mise au voix, Monsieur l'Orateur, je désire formuler deux ou trois observations. Le chef de l'opposition (M. R. L. Borden) a fait justice de quelques arguments invoqués par le ministre des Finances (M. Fielding). Il est vrai, le navire de l'Etat a parfois glissé sur les flots, toutes voiles déployées, et à vitesse accélérée; mais quelquefois, il s'est produit des moments d'accalmie, sans que la plus légère brise soit venue rider la surface des eaux, alors que le Gouvernement aurait pu faire appel à toute sa force motrice et à toute la vapeur qu'il est censé appliquer au besoin, en nous soumettant quelques articles du budget pour alimenter la discussion. Je ne saurais me ranger à l'avis de l'honorable ministre (M. Fielding) quand il affirme que ces évaluations budgétaires n'ont pas le mérite de la nouveauté. Sans doute, ce sont toujours les mêmes dépenses qui s'exécutent, sous la direction des mêmes chefs ministériels; mais presque chaque article de dépense révèle quelque aspect nouveau. Du fait que les dépenses administratives figurent toujours sous la même rubrique, il ne faut pas conclure qu'il est trop tard pour les discuter. Afin d'élucider ma pensée, je citerai un exemple, celui du chemin de fer transcontinental. Le ministre ne prétend pas sans doute que, parce que le débat a déjà roulé sur la construction de ce chemin de fer, qui a été décidée législativement par le Parlement, il s'en suit que l'exécution de la dépense des centaines de millions qui seront plus tard consacrés à cette œuvre, doit échapper au contrôle, aux consultations et aux critiques du Parlement. L'adoption d'un système se rattachant à une grande entreprise publique, et l'exécution des dépenses afférentes à ces travaux, sont deux choses tout à fait distinctes. Chaque crédit affecté à la construction du Transcontinental, lorsqu'il est proposé à la Chambre, doit être soumis au contrôle du Parlement qui est tenu de s'enquérir de la dépense projetée, de son utilité et de son mode d'exécution.

Le ministre des Finances (M. Fielding) a cru, sans doute, faire preuve d'habileté en cherchant à insinuer que j'affiche trop de mépris pour les modestes et humbles débuts des Provinces maritimes. Pareille réplique eût été de mise à l'école où nous nous exer-